



## ECOLE D'EQUITATION LE CLOS YAKARI,

Isabelle MEYER - N° agrément Jeunesse et Sport : 88 S 896  
Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le  
N° 41 88 01088 88 auprès du préfet de région Lorraine

### PROCEDURE DE POSITIONNEMENT ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE

Le centre de formation le Clos Yakari propose un test à cheval, un test d'orientation et un entretien de motivation, similaires aux tests d'entrée, pour évaluer le candidat.

Si l'échange est positif, il lui propose l'inscription aux tests d'entrée proposés par la FFE.

Le candidat qui souhaite entrer en formation d'accompagnateur doit être admis aux épreuves du test d'entrée en formation.

### **Contenu des test d'entrée à l'ATE**

Le test d'entrée comporte 2 Unités capitalisables / UC.

Le candidat peut se présenter à n'importe quelle session d'examen proposée sur le calendrier FFE. L'inscription doit être faite 15 jours avant la date d'examen et peut être faite par le Clos Yakari à la demande du candidat.

#### **UC 1 – Test technique à cheval**

L'UC 1, test technique à cheval, correspond à un parcours en terrain varié / PTV de Niveau Galop 6 de Pleine Nature, évaluée en acquise/non acquise. Le parcours d'une distance de 0,8 à 2 kms comprend 12 difficultés maximum, naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée à effectuer dans la limite du temps accordé.

#### **UC 2 – Parcours d'orientation pédestre**

L'UC 2, parcours d'orientation pédestre, correspond au suivi d'un itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises, évaluée en acquise / non acquise.

#### **Test technique à cheval**

Le test technique à cheval, correspond à un parcours en terrain varié / PTV de Niveau Galop 6 de Pleine Nature, évaluée en acquise / non acquise. Le parcours d'une distance de 0,8 à 2 kms comprend 22 difficultés maximum, naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée à effectuer dans la limite du temps accordé calculé pour une vitesse de réalisation du parcours de 10 km/heure. Protection céphalique et protège dos obligatoires pour cette épreuve



## ECOLE D'EQUITATION LE CLOS YAKARI,

Isabelle MEYER - N° agrément Jeunesse et Sport : 88 S 896  
 Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le  
 N° 41 88 01088 88 auprès du préfet de région Lorraine

Bloc	Allure	Exercice	+	-	Commentaires	
A	En main	1 Plan descendant au trot				
		2 Branches basses + 30 cm environ				
B	Montoir	3 Montoir à gauche dans un cercle de 2,50 m				
		4 Ruelle en Z				
	Trot	5 Cercle de 20 m au trot enlevé en obtenant quelques foulées d'extension d'encolure, reprendre ses rênes				
		6 Zone d'arrêt 3 m				
	Trot	7 Départ au trot de l'arrêt				
		8 Cercle de 20 m au trot enlevé à l'autre main en obtenant quelques foulées d'extension d'encolure, reprendre ses rênes				
Reculer	9 Reculer de 2 m dans un couloir de 4 m x 0,9					
C	Galop	10 Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué zone de 8 m				
		11 Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m				
	Pas	12 Zone de transition 20 m entrer au galop sortir au pas				
		Galop	13 Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué 4 m			
			14 Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m			
	15 Zone de transition trot puis pas					
D	Pas	16 Barrière passage à niveau				
E	Libre	17 Contre bas (environ 80 cm)				
G	Galop	18 Deux sauts en courbe 80 cm espacés de 15 à 20 m				
	Arrêt	30 m environ : Arrêt, immobilité en selle dans un cercle 2,5m				
H	Cheval de main	20 Plan ascendant ou descendant au pas				
		21 Franchir un petit tronç 40 cm environ				
		22 Slalom au pas 5 x 6 m				
<b>Total +</b>			<b>22</b>	<b>Obtenir un total mini de 14 +/22 pour valider le test</b>		
Notes d'ensemble	Attitude, fonctionnement, liant, aisance et stabilité du cavalier : + / -					
	Emploi des aides : + / -					
	Réalisation des contrats, maîtrise technique du cavalier : + / -					
<b>Total +</b>			<b>3</b>	<b>Obtenir un total mini de 2 +/3 pour valider le test</b>		
<b>1 chute : Non acquise</b> <input type="checkbox"/>		<b>Non réalisation de la totalité du parcours : Non acquise</b> <input type="checkbox"/>		<b>Attitude dangereuse, comportement brutal, cheval en mauvais état général, boiteux : Non acquise</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Résultat final : il faut obtenir</b>			<input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non Acquis		

### Epreuve d'orientation

Le parcours d'orientation pédestre, correspond au suivi d'un itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises, évaluée en acquise / non acquise. Les balises doivent être équipées d'une pince de contrôle, ou autre matériel similaire et non indiquées sur la carte. Le parcours est établi par l'organisateur sur une carte au 1/25000ème ou copie couleur. L'organisateur en distribue un exemplaire à chaque candidat 10 mn avant le départ, à l'écart des autres concurrents.

Le parcours ne doit pas comporter de pièges. Les balises doivent être visibles dans un rayon de 10 mètres et placées à environ un mètre du sol. Le candidat doit trouver au minimum 6 balises, dans un temps maximum défini correspondant à une vitesse de 4km/h



## ECOLE D'EQUITATION LE CLOS YAKARI,

Isabelle MEYER - N° agrément Jeunesse et Sport : 88 S 896  
 Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le  
 N° 41 88 01088 88 auprès du préfet de région Lorraine

Le temps de l'épreuve est de : ..... mn/ Test NA à partir de : ..... mn  
 \*6 balises trouvées ou + = A / Moins de 6 balises trouvées = NA

N°	Noms Prénoms	Temps	Balises*		Epreuve B A/NA	Si l'épreuve est acquise, préciser : 1 Renforcements ou allègements prescrits 2 Nature exacte 3 Sur quel(s) module(s) ?
			A / NA	A / NA		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						

### Sélection et positionnement

Le prestataire de formation agréé procède pour chaque candidat, selon les critères qu'il détermine et sous sa responsabilité, à une sélection et à un positionnement.

A l'issue de cette procédure, le prestataire de formation agréé informe le candidat de sa décision de retenir ou non sa candidature.

Lorsque la candidature est acceptée, le prestataire de formation agréé formule une proposition de parcours de formation permettant la validation de l'intégralité de la certification professionnelle mentionnée au I-1 et tenant compte :

- des dispenses et équivalences auxquelles peut prétendre le candidat ;
- de son parcours de formation antérieur ;
- des acquis et/ou besoins de formation complémentaires identifiées au regard de la certification

professionnelle préparée

La proposition de parcours de formation comprend :

- les modules de formation proposés et les volumes horaires associés permettant d'identifier pour chacun d'entre eux les allègements ou les renforcements proposés;
- le volume horaire de stage en entreprise;
- un calendrier prévisionnel permettant d'identifier les périodes de formation et les périodes de stage en entreprise;
- un devis faisant apparaître le coût global du parcours de formation intégrant les frais liés à la présentation aux certifications et le coût par module de formation;
- le cas échéant et selon les modalités de financement envisagées par le candidat, tout document complémentaire exigé par la réglementation en vigueur ou l'organisme susceptible de participer au financement du parcours de formation.

### Contrat ou convention de formation

Avant la date effective d'entrée en formation, le candidat signe un contrat ou une convention de formation conforme à la